

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

VI-25-01	Installation d'un nouveau conseiller municipal (Marie-Thérèse HENRION)
VI-25-02	Procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
VI-25-03	Action cœur de ville - Avenant n° 2 - NPNRU
VI-25-04	Action cœur de ville - Convention de substitution - Ilot Labro
VI-25-05	Service population - Convention dispositif identité pour PMR
VI-25-06	Police municipale - Règlement
VI-25-07	Vie associative - Subventions proposées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville - Année 2025
VI-25-08	Scolaire - Office d'Hygiène Sociale (OHS)
VI-25-09	Maison de la Petite Enfance - Règlement de fonctionnement
VI-25-10	Action cœur de ville - Désistement du candidat et lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt
VI-25-11	Culture - Convention mise à disposition du salon Legras/AGL
VI-25-12	Ressources humaines - Création d'un poste de technicien - Mise à jour tableau des effectifs
VI-25-13	Musée municipal - Proposition d'acceptation des acquisitions réalisées à titre onéreux au cours de l'année 2025
VI-25-14	Action cœur de ville - Poste chef de projet ACV/OPAH-RU
VI-25-15	Batigère - Garantie d'emprunt - Construction de 18 logements rue du Pulventeux
VI-25-16	Batigère - Garantie d'emprunt - Acquisition amélioration de 7 logements rue Gambetta
VI-25-17	Finances - Budget Principal 2025 - Décision modificative de crédits n° 3
VI-25-18	Convention de gestion avec le collège Vauban de Longwy
VI-25-19	Convention parcours santé
VI-25-20	Subvention exceptionnelle au profit de l'association Pays-Haut Handball
VI-25-21	Subvention exceptionnelle au profit de l'association Pays-Haut Handball
VI-25-22	Urbanisme - Dénomination d'une voie rue de la Carrière
VI-25-23	Ressources Humaine - Contrat groupe assurance prévoyance



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : INSTALLATION D'UN
NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

N° : VI-25-01

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-01 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_01-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Suite à la démission de Madame Emilie BUBEA, un siège de conseiller municipal devient vacant.

L'article L270 du Code électoral prévoit que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette installation de suivant de liste de conseiller municipal.

Mme Marie-Thérèse HENRION est installée dans les fonctions de Conseillère Municipale de la ville de LONGWY.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 25 JUIN 2025 -
APPROBATION

N° : VI-25-02

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-02 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S2LO

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_02-DE

**REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le** **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE –
AVENANT N° 2 - NPNRU

N° : VI-25-03

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-03 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025
ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_03-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agglomération du Grand Longwy, cofinancé par l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'avenant n°2 est réalisé pour acter l'abandon de la contrepartie foncière d'Herseange par Action Logement.

Il est à noter que cet avenant ne prévoit pas de redéploiement financier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Agglomération de Longwy signée le 24 Avril 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son rapport,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'Agglomération de Longwy n°C0966 ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention-cadre de renouvellement urbain de l'Agglomération du Grand Longwy ci-annexé,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les actes y afférents,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention des concours financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE –
CONVENTION DE SUBSTITUTION - ILOT
LABRO

N° : VI-25-04

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-04 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

10 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_04B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du nouveau Plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2025-2029 de l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), il convient de substituer la convention de projet LONGWY – ILOT LABRO – LOGEMENTS **MM10L046800** en adoptant une nouvelle convention référencée **MM11A063600**, afin que l'EPFGE puisse effectuer des acquisitions sur la nouvelle enveloppe mise à jour.

Les nouveaux points saillants de la nouvelle convention, en lien avec le PPI 2025-2029 de l'EPFGE sont :

- Mise à jour des modalités de paiement des bien cédés : Les appels de fonds s'effectuent désormais durant la période de portage ;
- Mise à jour du périmètre du projet : parcelles cadastrés section AX n°109, 110, 111, 112, 113, 315, 316 et 317 ;
- Mise à jour des modalités d'acquisition en y ajoutant la possibilité, pour l'EPFGE, d'engager une procédure d'expropriation ;
- Mise à jour de l'enveloppe **PRÉVISIONNELLE** d'acquisition à 1 800 000 euros (UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS) – soit :
 - o Acquisition : 403 500 euros pour les parcelles prioritaires de l'Ancien Prisunic et l'Ancienne BU (AX 110, 315, 316, 317) ;
 - o Acquisition : 1 246 500 euros pour les autres parcelles non-prioritaires ;
 - o Frais de gestion / portage foncier : 150 000 euros ;

Il convient de noter qu'un échange la Commune et l'EPFGE est en cours sur le projet de convention, et que par la suite, celui-ci sera consolidé.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment :

- les articles L. 210-1, L. 211-1, L. 211-4, L. 213-2 relatifs à l'instauration du droit de préemption ;
- les articles L. 213-3, L. 321-1 et R. 213-1 relatifs à la délégation du droit de préemption ;
- l'article L. 300-1 relatif aux actions d'aménagement ayant pour objet notamment, de permettre le renouvellement urbain ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1987 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire communal ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2011 confirmant l'institution du droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire communal ;

VU le Plan local d'Urbanisme de Longwy approuvé par délibération I-14-02 du Conseil Municipal du 25 février 2014, lequel prévoit le périmètre d'application du Droit de Préemption urbain ;

VU la délibération III-23-02 du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 portant sur la prise d'acte du projet de l'Ilot Labro et des propositions de réhabilitation à mettre en œuvre ;

VU la délibération IV-23-14 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de projet intitulée « LONGWY – Ilot Labro – Logements n°MM10L046800 » entre la commune de Longwy et l'EPFGE ;

VU la délibération I-25-05 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2025 abrogeant partiellement la délibération n°II-24-04 en date du 25 février 2024 portant délégation générale au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, au regard des zonages délégués au Maire en excluant de la délégation du droit de préemption urbain au Maire le périmètre défini par la convention de projet n°MM10L046800 et déléguant le droit de préemption urbain à l'EPFGE sur les parcelles cadastrées section AX n°106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 315, 316, 317, 332, 340, 425, 426, 484, 485 et 486 situées à Longwy-bas ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

21 pour, 5 abstentions (Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN) 1 non-participation (M. Vincent HAMEN)

- **ENTÉRINE** le nouveau périmètre de projet qui aura vocation à être précisé par délibération en fonction de l'avancement du projet de la Ville ;
- **APPROUVE** le projet de convention de projet intitulée « LONGWY – Ilot Labro – Restructuration urbaine – n°MM11A063600 » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à échanger avec EPFGE concernant ledit projet de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'EPFGE dans sa version consolidée après négociation ;
- **MODIFIE** la délibération n°I-25-05 du 23 janvier 2025 portant délégation du droit de préemption urbain à l'EPFGE au sein des parcelles présentes dans le périmètre de la convention de projet intitulée « LONGWY – ILOT LABRO – LOGEMENTS – n° MM10L046800 » ;
- **RAPPORTE** la délégation du droit de préemption urbain accordée à l'EPFGE, dans le cadre de la délibération I-25-05 du 23 janvier 2025, sous l'ancienne convention de projet LONGWY – ILOT LABRO – LOGEMENTS n° **MM10L046800**, portant sur les parcelles cadastrées section AX n° 317 (zone UB), 316, 315, 113, 112, 111, 110, 109, 425, 426, 332, 486, 485, 340, 484, 106, 107 (Zone UBa), situées à Longwy-bas ;
- **AUTORISE** à Monsieur le Maire d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain, au titre des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT sur les parcelles suivantes hors périmètre de la convention de projet intitulée « LONGWY – Ilot Labro – Restructuration urbaine – n°MM11A063600 », soit les parcelles suivantes : AX 106, 107, 332, 340, 425, 426, 484, 485, 486 ;
- **DÉLÈGUE** le droit de préemption urbain à l'EPFGE sur les parcelles cadastrées suivantes, présentes au sein de la nouvelle convention de projet intitulée « LONGWY – Ilot Labro – Restructuration urbaine – n°MM11A063600 », et pour la durée de ladite convention : AX 109, 110, 111, 112, 113, 315, 316, 317 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre à l'EPFGE les éventuelles Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur les parcelles cadastrées section AX n° 109, 110, 111, 112, 113, 315, 316, 317 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents ou décisions afférents ;

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

10 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN





DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : SERVICE POPULATION -
CONVENTION DISPOSITIF IDENTITE
POUR PMR**

N° : VI-25-05

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VI-25-05** du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_05-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Le service Population, en charge des demandes de titres d'identité, dispose de 3 dispositifs de recueil : en Mairie de Longwy Bas, au Guichet Unique à Longwy Haut et au Point poste de Gouraincourt. L'usager a l'obligation de se déplacer personnellement pour le dépôt de sa demande et pour le retrait de son titre.

Afin de maintenir un lien de proximité avec les habitants, la sous-préfecture de Val-de-Briey met à disposition des communes un dispositif de recueil DR mobile pour permettre de recueillir, de manière itinérante, les demandes au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer : les personnes âgées, les personnes isolées ou hébergées dans des structures collectives de type EHPAD, les personnes hospitalisées ou les personnes handicapées.

La présente convention a pour objet de mettre en place les conditions de réservation et de transport itinérant du dispositif de recueil (DR) mobile destiné à délivrer des titres d'identité au sein de l'arrondissement de Val-de-Briey.

Sur proposition du Maire,

Considérant la possibilité pour la préfecture de mettre à disposition un dispositif de recueil Mobile pour permettre de recueillir, de manière itinérante, les demandes au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer,

Vu la convention à intervenir dans ce cadre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à habilitier les agents dédiés pour le transport du DR et le traitement des dossiers d'identité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la sous-préfecture de Briey et la Ville de Longwy.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



**DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**OBJET : POLICE MUNICIPALE -
REGLEMENT**

N° : VI-25-06

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-06 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_06-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

La Police Municipale de LONGWY est actuellement composée de 5 agents de Police Municipale, de deux agents de surveillance de la voie publique et d'une secrétaire. Les effectifs vont prochainement augmenter par des recrutements prévus.

Il y a nécessité d'organiser le fonctionnement interne du service de Police Municipale par le biais d'un règlement intérieur.

Ce règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement interne du service de Police Municipale. Il ne se substitue en aucun cas aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lesquelles demeurent applicables et prévalent en toutes circonstances.

Il définit les principes relatifs au comportement, à la déontologie, à l'organisation du travail, à l'utilisation du matériel sensible, aux sanctions applicables en cas de manquement ainsi qu'à la gestion des absences et congés. Il vise également à garantir l'efficacité du service, la qualité de l'accueil des administrés, le respect des règles déontologiques et le bien-être au travail des agents.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les dispositions relatives aux polices municipales

Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement interne du service de Police Municipale

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur afin de préciser les règles de fonctionnement interne, tout en respectant strictement la législation et la réglementation nationale applicables à la filière de la police municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

18 pour, 9 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN)

- **ADOpte** la mise en place du règlement intérieur au sein de la Police Municipale de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : VIE ASSOCIATIVE –
SUBVENTIONS PROPOSEES DANS LE
CADRE DE L'APPEL A PROJET DU
CONTRAT DE VILLE – ANNEE 2025**

N° : VI-25-07

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-07 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_07-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 pour lequel la commune est signataire, la ville de Longwy est sollicitée par les porteurs de projets.

Les actions prévues ont lieu dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) :

- Voltaire et Gouraincourt-Remparts

Pour 2025, il est proposé 7 projets en lien avec 6 porteurs de projets

Porteurs	Intitulé du projet	Montant accordé	Description
OHS – Office d'Hygiène Sociale	Permanence : Antenne Longwy MDA : Maison Des Adolescents PAEJ : Point Accueil et Écoute Jeunes	667	Proposer un accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans et de leurs familles
ADUCS – Association Des Utilisateurs du Centre Social	Fonds de Participation des Habitants	1000	Dispositif pour encourager l'engagement citoyen et les initiatives locales. QPV Voltaire
E2C - Association de gestion de l'école 2^{ème} Chance	Vers un avenir plus vert	300	Agir en faveur du développement de l'emploi, l'insertion et de l'activité
La Cravate solidaire	Quartiers vers l'emploi : Accompagnement et inclusion pour 2030 à Longwy	2000	Assurer une continuité et une coordination des étapes nécessaires pour mener une recherche d'emploi
La Fraternelle	« La Parenthèse »	1000	Créer un lieu convivial pour renforcer le lien social et favoriser les rencontres
PZO - Portes Z'Ouvertes	Atelier Musique « Grandir en Musique	1 000	Favoriser l'apprentissage et la valorisation des compétences
PZO – Portes Z'Ouvertes	Plein Esprit	1 000	Offrir un cadre sécurisé pour l'expression et le bien-être émotionnel des jeunes
TOTAL		6967€	

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur cette proposition et en cas d'accord autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Considérant la demande des porteurs d'appel à projets du Contrat de Ville 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix,
26 pour, une non-participation (Mme Chantal BERTIN)**

- **AUTORISE** l'attribution des subventions dans le cadre du Contrat Ville « Quartiers 2030 »,
- **PRECISE** que les acteurs bénéficiaires de ces subventions dans le cadre du Contrat de Ville « Quartiers 2030 », fourniront un bilan pédagogique et financier à la suite de la réalisation de leur action,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : SCOLAIRE – OFFICE
D'HYGIENE SOCIALE (OHS)

N° : VI-25-08

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-08 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_08-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

À la suite du constat de difficultés récurrentes rencontrées par les enfants et leurs familles fréquentant les établissements scolaires et périscolaires de la Ville de Longwy, il est apparu nécessaire de renforcer l'accompagnement éducatif et parental sur le territoire.

Dans cette perspective, la Ville de Longwy, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'État, l'Éducation Nationale ainsi que l'association *Les FRANCAS*, a pris l'initiative, en 2022, de contribuer à la création d'un **Pôle Ressources Parentalité**. Ce dispositif vise à soutenir les familles longoviciennes, les agents territoriaux (ATSEM et personnels périscolaires), ainsi que les enseignants dans la gestion quotidienne de situations complexes.

Ce projet, désormais dénommé **Pôle Ressources co-parentalité**, est aujourd'hui porté par l'**Office d'Hygiène Sociale (OHS)**, au moyen du recrutement d'un animateur social.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- **Année 2024** : 19 200 €
 - 4 000 € – Ville de Longwy
 - 15 200 € – Caisse d'Allocations Familiales 54
- **Année 2025** : 53 500 €
 - 7 500 € – Conseil Départemental 54
 - 5 000 € – Communauté d'Agglomération du Grand Longwy
 - 7 500 € – Ville de Longwy
 - 33 500 € – Caisse d'Allocations Familiales 54

Le Pôle Ressources Parentalité poursuivra les objectifs suivants :

- **Soutenir les équipes éducatives** : organisation de formations à destination des enseignants, ATSEM et agents périscolaires/extrascolaires, notamment pour la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques (troubles du comportement, situation de handicap, etc.) ;
- **Accompagner les parents en difficulté** : identification des besoins des familles, orientation vers les structures spécialisées du territoire (CDIFF, PMI, CMP, etc.), organisation de permanences en milieu scolaire afin de faire du travailleur social une ressource accessible à tous ;
- **Renforcer le lien entre familles, écoles et professionnels de la parentalité** : implication accrue des parents dans la vie scolaire, réduction des appréhensions vis-à-vis de l'institution scolaire, participation aux temps forts (conseils d'école, kermesses, etc.), développement de partenariats avec les associations de parents d'élèves.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'Office d'Hygiène Sociale (OHS) une subvention destinée à contribuer aux frais de fonctionnement, d'un montant total de **11 500 € (onze mille cinq cents euros)**, répartis comme suit :

- 4 000 € (quatre mille euros) au titre de l'année 2024 ;
- 7 500 € (sept mille cinq cents euros) au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après avoir entendu le rapport de Madame Aurélie NAILI, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à l'enfance ainsi qu'aux affaires scolaires et périscolaires,

Considérant l'intérêt général que représente l'action menée par l'Office d'Hygiène Sociale (OHS), notamment dans le cadre des missions d'accompagnement et de soutien en faveur de la population,

Considérant la nécessité de soutenir financièrement cette association afin de lui permettre d'assurer la continuité et le développement de ses activités sur le territoire communal,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits et disponibles au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au titre de l'exercice 2024 et de 7 500 € au titre de l'exercice 2025, en faveur de l'Office d'Hygiène Sociale (OHS) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de cette dépense sont prévus au budget de la Ville, chapitre et article correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Office d'Hygiène Sociale (OHS), définissant notamment les modalités d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, acte ou pièce administrative se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : MAISON DE LA PETITE
ENFANCE – REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT**

N° : VI-25-09

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-09 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DELIBERATIONS
ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_09-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Règlement de Fonctionnement pour le multi-accueil « Les P'tits Loups », de la ville de Longwy nécessite une nouvelle rédaction suite :

- A la nouvelle réforme des modes d'accueil pour les enfants (loi ASAP), retranscrite dans le Code de Santé publique et entrée en vigueur depuis septembre 2021,
- Aux dernières rencontres, échanges et recommandations avec nos partenaires financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile, et les observations formulées.
- A la diminution de l'agrément du multi-accueil « Les P'tits Loups » à 59 berceaux depuis le 1^{er} Janvier 2025.

Le Règlement de Fonctionnement se trouve être la base du travail et des relations familles/structure d'accueil des enfants et se doit donc être en parfaite adéquation avec les attentes des usagers mais aussi avec les éléments réglementaires de fonctionnement et les pratiques professionnelles actuelles.

Pour cela, ce règlement de fonctionnement porte sur différents points et précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service notamment :

- Les fonctions du directeur, du responsable technique ou du référent technique selon la catégorie d'appartenance de l'établissement,
- Les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction, dans les conditions fixées à R. 2324-36,
- Les modalités d'inscription et les conditions d'admission des enfants, telles que fixées le cas échéant par le délégant dans le cadre d'une délégation de service public ou par l'autorité contractante dans le cadre d'un marché public,
- Les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants,
- Le mode de calcul des tarifs et les éléments du contrat d'accueil,
- Les modalités du concours du référent " Santé et Accueil inclusif " prévu à l'article R. 2324-39, ainsi que, le cas échéant, du ou des professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40 et des professionnels mentionnés à l'article R. 2324-38,
- Les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2324-27.

Comme il se doit sur ce type de document, les avis de nos financeurs « Caisse d'Allocations Familiales » et « Protection Maternelle Infantile » ainsi que l'avis du Comité Social Territorial ont été recueillis afin d'avoir leur assentiment pour une présentation et adoption en Conseil Municipal.

Le règlement de fonctionnement est annexé à la présente délibération.

Sur proposition du Maire M. Vincent HAMEN, et entendu le rapport de Mme NAILI Aurélie, Première Adjointe au Maire déléguée à la Maison de la Petite Enfance,

Considérant que le Règlement de Fonctionnement du multi-accueil « Les P'tits Loups » doit être mis à jour pour répondre aux réglementations et conditions actuelles, et notamment les évolutions réglementaires liées au décret n°2021-1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Considérant le Règlement de Fonctionnement du multi-accueil « Les P'tits Loups » de LONGWY ci-annexé,

Considérant les avis de nos financeurs la « Caisse d'Allocations Familiales », la « Protection Maternelle Infantile » ainsi que l'avis du Comité Social Territorial du 07/05/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ADOpte** le Règlement de Fonctionnement du multi-accueil « Les P'tits Loups » ci-annexé,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE -
DÉSISTEMENT DU CANDIDAT ET
LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL À
MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

N° : VI-25-10

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VI-25-10** du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_10-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par délibération V-24-23 du Conseil municipal en date du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a retenu le dossier « MA TASSE DE THÉ » et a autorisé Monsieur le Maire à engager avec le ou les porteur(s) du dossier « MA TASSE DE THÉ » les discussions et les négociations en vue de la conclusion d'un bail commercial pour le local appartenant à la ville sis n° 19 rue Albert 1er et 20 rue Carnot – parcelle cadastrée section AR N°128.

Cette délibération précisait que dans le cas où pour des raisons techniques, administratives ou financières, le projet du candidat retenu ne pourrait aboutir ou si les accords suffisants ne pouvaient être trouvés avec les attentes et les objectifs de la commune, le choix se porterait sur d'autres candidats dont les modalités de mise en concurrence seraient ultérieurement définies.

Durant la phase de négociation, le candidat s'est désisté, par courriel en date du 24 août 2025, reçu en Mairie de Longwy le même jour, en raison d'une opportunité professionnelle au Luxembourg.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce désistement et de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt suivant le cahier des charges ci-annexé.

Sur proposition du Maire, après avoir entendu le rapport de Monsieur Robert ROUSSEAU, - 2ème Adjoint en charge de l'attractivité, des commerces, du développement économique, des animations et du tourisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Attractivité en date du 22 septembre 2025 ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du désistement du candidat,
- **APPROUVE et LANCE** l'appel à manifestation d'intérêt selon les modalités définies par le cahier des charges ci-annexé,
- **AUTORISE** la mise en place de la Commission technique dont la composition est :
 - o Pour la Commune de Longwy :
 - 1. Un représentant de la Direction générale des Services ;
 - 2. Un représentant de la Direction des services techniques ;
 - 3. Le Chef de projet Action Cœur de Ville ;
 - o Pour l'Agglomération du Grand Longwy :
 - 4. Le manager de centre-ville et de territoire ou un représentant de la Direction de développement économique ;

- **DÉSIGNE** la Commission d'Attractivité en qualité de comité d'attribution pour le présent appel à manifestation d'intérêt,
- **INSTAURE**, après examen des candidatures et notification aux candidats non retenus, une période de réalisation des démarches suspensives d'une durée maximale de deux mois entre le candidat retenu et la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : CULTURE – CONVENTION MISE
A DISPOSITION DU SALON
LEGRAS/AGL

N° : VI-25-11

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-11 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_11-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du partenariat avec l'AGL pour l'organisation des festivités de l'action *Agglo En Scènes*, il nous est demandé de mettre gracieusement à disposition le salon Legras de la Mairie de Longwy-Bas, le mercredi 15 octobre à 20 h, pour le concert de Guillaume Poncelet.

La convention est mise en pièce jointe.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M SERGE BASSO DE MARCH, Adjoint au Maire délégué à la culture et à l'éducation populaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de la mise à disposition du Salon Legras de la Mairie à titre gracieux.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES –
CREATION D'UN POSTE DE
TECHNICIEN - MISE A JOUR TABLEAU
DES EFFECTIFS - APPROBATION**

N° : VI-25-12

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-12 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_12-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans la perspective d'ouverture de la Halle Saintignon et des manifestations culturelles à venir, la Ville de Longwy propose la création d'un poste de Technicien (catégorie B) à temps complet pour la gestion des régies.

Les missions dévolues à ce poste sont :

- Mise en route technique de la Halle Saintignon
- Assurer le bon fonctionnement de la Halle Saintignon concernant :
 - La mise en œuvre technique des spectacles et des manifestations organisés par la commune ou dans le cadre de partenariats associatifs.
 - L'entretien technique de la salle et du matériel.
- Participer à la mise en place de manifestations, en collaboration avec la référente du service animation et développement culturel, organisées en plein air : Carnaval, fête de la musique...

Il est donc proposé d'acter cette création de poste au tableau des effectifs.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Serge BASSO,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la fonction publique,
Vu l'avis du CST du 18 septembre 2025,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un poste de **Technicien** au sein du service Animation et Développement Culturel
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : MUSÉE MUNICIPAL –
PROPOSITION D'ACCEPTATION DES
ACQUISITIONS RÉALISÉES À TITRE
ONÉREUX AU COURS DE L'ANNÉE 2025

N° : VI-25-13

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-13 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S2LO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025
ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_13-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Vu la délibération I.25.21 du 23 janvier 2025, par laquelle la Ville de Longwy a accepté les pièces acquises à titre onéreux en vente aux enchères ou auprès de particuliers,

Il est proposé à la Ville de Longwy d'accepter l'entrée en collection des acquisitions suivantes :

- Un lot de 66 assiettes et plats en faïence de fantaisie des années 1960-1970 représentant des lieux emblématiques du Pays-Haut, acquis à hauteur de 790 € par le biais des Amis du Musée. L'ensemble a reçu un avis favorable de la Délégation permanente régionale d'acquisition le 6 mars 2025.
- Une paire de vases cylindriques réalisés vers 1875 en émaux de repiquage, permettant de préciser la genèse de la technique des émaux cernés de Longwy, acquis à hauteur de 283,80 € par le biais des Amis du Musée, lors de la vente aux enchères de l'étude Giraudeau à Joué-lès-Tours le 24 mars 2025. L'ensemble a reçu un avis favorable de la Délégation permanente régionale d'acquisition le 14 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à accepter les acquisitions réalisées au cours de l'année 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPÉDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE –
POSTE CHEF DE PROJET ACV/OPAH-
RU**

N° : VI-25-14

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VI-25-14** du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_14-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), via le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54), délégataire d'aide à la pierre, co-finance les postes des chefs de projet (salaire chargé), à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80 000€ par an (Instruction relative au financement des chefs de projet en date du 12 avril 2021).

Par courrier en date du 6 août 2025, le CD54 informe que la Commune de Longwy pourra solliciter le financement du poste de Chef de projet Cœur de Ville / OPAH-RU, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et demande que la Commune transmette une décision du Conseil Municipal habilitant Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette demande subvention dont le plan de financement est ci-après :

DÉPENSES			RECETTES		
Salaire chargé	annuel	55 266,24 €	Conseil Départemental (50% des dépenses subventionnables)	50,00%	27 633,12 €
			Autofinancement - Fonds propres Ville de Longwy	50,00%	27 633,12 €
TOTAL DEPENSES		55 266,24 €	TOTAL RECETTES	100,00%	55 266,24 €

Sur proposition du Maire et après avoir entendu le rapport de Madame INIAL, Adjointe au Maire déléguée au Logement

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix,
25 pour, 2 non-participations (M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie BALON)**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus indiqué ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du poste de Chef de projet Action Cœur de Ville/OPAH-RU auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, pour un montant de 27 633,12 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : BATIGERE - GARANTIE
D'EMPRUNT – CONSTRUCTION DE 18
LOGEMENTS RUE DU PULVENTEUX**

N° : VI-25-15

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-15 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_15-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

BATIGERE HABITAT réalise la construction de 18 logements situés à Longwy Rue du Pulventeux. Afin de finaliser la mise en place du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, BATIGERE sollicite la garantie de la mairie de Longwy à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 693 000 euros. Ce prêt est constitué de six lignes du prêt, dont les caractéristiques sont présentes dans le contrat de Prêt n°170635 joint en annexe.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Christian ARIES, Conseiller délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique, le Conseil Municipal,

*Vu l'avis de la commission municipale finances en date du 22 septembre 2025,
Vu le rapport établi*

*La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.
Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le contrat de Prêt n°170635 en annexe signé entre : BATIGERE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Longwy accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 693 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 170635 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 846 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : BATIGERE - GARANTIE
D'EMPRUNT - ACQUISITION
AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS RUE
GAMBETTA**

N° : VI-25-16

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VI-25-16** du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_16-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

BATIGERE HABITAT réalise l'acquisition et l'amélioration de 7 logements situés à Longwy Rue Gambetta. Afin de finaliser la mise en place du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, BATIGERE sollicite la garantie de la mairie de Longwy à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 294 000 euros. Ce prêt est constitué de deux lignes du prêt, dont les caractéristiques sont présentes dans le contrat de Prêt n°170658 joint en annexe.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Christian ARIES, Conseiller délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique, le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission municipale finances en date du 22 septembre 2025,

Vu le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°170658 en annexe signé entre : BATIGERE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Longwy accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 294 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 170658 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 147 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES – BUDGET
PRINCIPAL 2025 – DÉCISION
MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°3 –
APPROBATION**

N° : VI-25-17

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-17 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_17-BF

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

Section d'investissement

Dans le cadre du remplacement du four de la salle des fêtes de Gouraincourt, ainsi que de l'acquisition de divers équipements pour les services de propreté et du chantier d'insertion (notamment une débroussailleuse, un taille-haie, etc.), de l'achat de décorations de Noël, ainsi que de mobilier pour le service des ressources humaines, il convient de procéder à l'abondement des lignes budgétaires suivantes :

Opération	Nature D ou R	Chapitre	Article	Antenne	Fonction	Mouvements + et -
VOI	D	23	2315	MBCVOIRIE	845	- 36 043.46 €
AUT	D	21	2188	SALLEGOURT	020	+ 4 757.40 €
AUT	D	21	2188	EDSCTM13	020	+15 000 €
AUT	D	21	2188	GUIRLANDES	020	+ 16 286.06 €
AUT	D	21	21533	EDSINF22	020	- 5 782.20 €
	D	21	21848	MOBILIER	020	+ 5 782.20 €

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur Christian ARIES, conseiller délégué aux finances, au budget et à la commande publique,

Considérant que le virement de crédits par décision modificative de crédits est équilibré.

Considérant que le Conseil municipal doit délibérer sur une décision modificative de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

19 pour, 8 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN)

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n°3 précitée,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : CONVENTION DE GESTION
AVEC LE COLLEGE VAUBAN DE
LONGWY**

N° : VI-25-18

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-18 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Plusieurs enseignants du **Collège Vauban** ont souhaité, avec l'accord de l'administration du collège et de la **Ville**, mettre en place un espace de préservation de la biodiversité, sous la forme de la création d'une zone humide, avenue Paul-Mansard dans le square attenant au collège. Cet espace sera ouvert à tous les établissements scolaires de la **Ville** qui en feront la demande auprès de l'administration du **Collège**.

Pour garantir une gestion pérenne de cette mare et de ses abords, notamment en période de vacances scolaires, il convient de signer une Convention de gestion entre la **Ville de Longwy** et le Collège.

Par cette convention, la **Ville de Longwy** souligne son engagement fort en faveur de la protection de la biodiversité et de l'éducation à la protection des générations futures.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu le rapport de Mme DIOP, conseillère déléguée à l'engagement citoyen, à la démocratie participative et aux actions environnementales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Collège VAUBAN.
- **PRECISE** qu'aucun crédit particulier n'est nécessaire à l'exécution de cette convention.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes, avenants et décisions, afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : CONVENTION PARCOURS
SANTE

N° : VI-25-19

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-19 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

L'actuel parcours de santé se situe sur le ban communal de la commune de Cosnes-et-Romain en limite des bans communaux des villes de Longwy et de Mont-Saint-Martin, sur une parcelle relevant de la propriété de la Ville de Longwy. En revanche, seuls les administrés des Villes de Longwy et de Mont-Saint-Martin disposent d'un accès à cet ouvrage depuis leur ban communal respectif.

Pour raison de sécurité, eu égard à leur état, les agréés jalonnant ce parcours ont été retirés. Les cheminements s'avèrent également en mauvais état.

Dans le souci de l'intérêt général, les Villes de Longwy et de Mont-Saint-Martin ont décidé en 2025 de faire réaliser une étude visant à requalifier l'ex parcours de santé.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu le rapport de Mme DIOP, Conseillère déléguée à l'engagement citoyen, à la démocratie participative et aux actions environnementales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Mont-Saint-Martin.
- **PRECISE** que le crédit est ouvert au budget de l'exercice 2025 sous l'article...
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes, avenants et décisions, afférents à cette convention

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION PAYS-HAUT
HANDBALL

N° : VI-25-20

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-20 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_20-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légitime, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif local, la Ville de Longwy accompagne financièrement les clubs et associations qui œuvrent en faveur de la jeunesse, de la pratique sportive et du rayonnement du territoire.

Le club **Pays-Haut Handball**, association du territoire issue de la fusion de plusieurs clubs, contribue depuis plusieurs années à promouvoir la pratique du handball auprès de publics variés de Longwy notamment. Par les actions mises en place, son engagement auprès des jeunes et son implication dans l'animation sportive locale – notamment à l'occasion de la Fête du Sport – ce club participe activement au rayonnement de la ville et du territoire, tout en incarnant des valeurs de solidarité, de cohésion et de passion sportive.

Afin de soutenir la dynamique de ce club historique, de reconnaître son engagement au service du sport local et de lui apporter un appui financier dans un contexte particulier,

Il est proposé aux Conseillers Municipaux :

- **DE DÉLIBÉRER** sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 4000€ (quatre mille euros) au profit de l'association PAYS-HAUT HANDBALL

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Kamel BOUZAD, conseiller municipal délégué aux sports,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subvention de fonctionnement,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** le versement à l'association PAYS-HAUT HANDBALL d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 4000€ (quatre mille euros),

.../...

- **PRECISE** que le versement interviendra dès que la délibération sera validée par le contrôle de légalité,

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**



Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU
PAYS-HAUT HANDBALL

N° : VI-25-21

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-21 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_21-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Comme chaque année depuis 2009, la Ville de Longwy et les associations sportives sont partenaires pour l'organisation de la traditionnelle Fête du Sport en 2025, elle s'est déroulée le dimanche 31 août, de 10h00 à 18h00, à la Plaine de Jeux réunissant une trentaine de clubs sportifs ainsi qu'environ 2 000 personnes.

A cette occasion et comme habituellement un des clubs sportifs de la Ville de Longwy a pris en charge l'organisation de la restauration et de la buvette.

Cette année, la candidature du Pays-Haut Handball a été retenue et ledit club a alors engagé les dépenses inhérentes à ce type de prestation.

Pour cette journée, l'ensemble des bénévoles et licenciés ont reçu de la part de la Mairie de Longwy des tickets pour la restauration/buvette.

Les frais de cette manifestation concernant la restauration, buvette et vin d'honneur s'établissent comme suit :

- Distribution de 120 tickets repas d'une valeur unitaire de 10 euros (dix euros) soit	1 200. 00 euros
- Total :	<u>1 200. 00 euros</u>

Aussi, il est proposé aux Conseillers Municipaux :

- **DE DÉLIBÉRER** sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1200 euros correspondant à la restauration de la Fête du Sport 2025,
- **DE PRÉCISER** que le crédit nécessaire figure au budget 2025 de la Ville.

Sur proposition du Maire, et entendu le rapport de M. Kamel BOUZAD, conseiller municipal délégué aux sports,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subvention de fonctionnement,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** le versement au Pays-Haut Handball d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1200 euros (mille deux-cent euros) pour l'organisation de la restauration/buvette de la Fête du Sport 2025,
- **PRECISE** que le versement interviendra dès que la délibération sera validée par le contrôle de légalité,

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : URBANISME - DENOMINATION
D'UNE VOIE RUE DE LA CARRIERE

N° : VI-25-22

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-22 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

S²LOW

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Le site situé lieu-dit Fond de la Naul à Longwy, en limite du banc communal de Lexy, a vu se développer des projets immobiliers ces dernières années.

Il comprend 2 terrains, cadastrés BD0262 et BD0261, qui accueillent, respectivement, un bâtiment à usage d'hôtel et un bâtiment en cours de construction à usage d'activités de bureau et de commerce.

Conformément au décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles, la ville a obligation de fournir à l'administration fiscale une dénomination et une numérotation de la voie.

Il convient donc de dénommer cette rue. Le plan annexé au présent rapport permet de situer cette nouvelle rue qui se situe sur le ban communal de Longwy.

Cette compétence relevant du Conseil municipal, il est proposé de retenir le nom suivant :
- rue de la Carrière en continuité de la partie sur la commune de Lexy.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Martine ETIENNE,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la dénomination de la voie précitée comme suit : **rue de la Carrière.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents au dossier.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES –
CONTRAT GROUPE ASSURANCE
PREVOYANCE**

N° : VI-25-23

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VI-25-23 du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le **02 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_23-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ainsi que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 fixent à ce jour les conditions de mise en place de cette Protection Sociale Complémentaire.

Compte tenu des évolutions légales et réglementaires, un marché public doit être lancé pour retenir un opérateur qui couvrira ce risque.

Le centre départemental de gestion qui a déjà mis en place ce type de couverture du risque prévoyance depuis 2012 et dont le marché actuel prend fin le 31 décembre 2025 relance une nouvelle consultation.

Il va lancer un marché public en précisant dans son cahier des charges qu'il devra prendre en compte les dispositions ci-avant et celles de l'accord collectif national du 11/07/2023 qui peuvent dès à présent s'appliquer.

Si certaines dispositions réglementaires restent encore à préciser, la mise en place du comité de pilotage et de suivi paritaire prévu au point 3.2.2 de l'accord collectif national est d'ores-et-déjà en cours.

Le centre départemental de gestion a sollicité les organisations syndicales représentatives en Meurthe & Moselle pour qu'elles désignent leurs représentants, ainsi que les représentants des employeurs.

Le CDG54 nous invite à nous joindre à sa procédure en :

- Lui signifiant notre intérêt de participer à une procédure mutualisée
- Lui donnant mandat.

Il est entendu qu'à l'issue de la procédure de consultation, notre collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou non à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

Sachant que

- Comme tout employeur territorial nous devons proposer aux agents de la collectivité une couverture du risque prévoyance
- Qu'un marché va être lancé par le centre de gestion
- Que les meilleures conditions tarifaires s'obtiennent à partir de 10 000 agents assurés
- Que la collectivité reste libre de refuser le choix du centre départemental de gestion

Il est proposé :

- De donner mandat au centre départemental de gestion pour nous joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour couvrir le risque prévoyance qu'il va engager en 2025, avec prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2026.

Prend acte que ce mandat n'engage pas la collectivité qui décidera en fonction des résultats obtenus d'adhérer ou non au contrat groupe. La décision d'adhésion fera l'objet d'une délibération ultérieure après informations des tarifs et garanties résultant de la mise en concurrence.

Sur proposition du Maire et après le rapport de Mme Martine ETIENNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, non transposé à ce jour ;

Vu la délibération du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 04/11/2020 donnant pouvoir de délégation du CA au président de procéder au renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1er janvier 2026.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DONNE** mandat au centre départemental de gestion pour nous joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour couvrir le risque prévoyance qu'il va engager en 2025, avec prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 OCT. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN